

BULLETIN

Numéro 20

Juin 2007

Changements à la gestion du RSSFP

Cette édition du Bulletin veut vous informer de changements concernant la gestion du RSSFP qui sont entrés en vigueur le 1^{er} juin 2007. Ces changements sont importants et portent sur la façon dont le Régime sera géré à l'avenir. Sachez cependant que la mise en œuvre de ces changements se fera en douceur et n'aura aucun impact sur votre façon de transiger avec le RSSFP et son administrateur, la Sun Life.

Qu'est-ce qui change?

Tel qu'annoncé dans le Bulletin #10 émis en mars 2001, la gestion du RSSFP était confiée à une Fiducie depuis le 1^{er} avril 2000. La Fiducie du RSSFP, une entité qui n'a aucun lien de dépendance avec le gouvernement fédéral, comprend neuf fiduciaires et une présidente.

Un nouvel organisme à but non-lucratif a été créé pour remplacer la Fiducie du RSSFP à compter du 1^{er} juin 2007. La nouvelle corporation portera le nom d'*Administration du Régime de soins de santé de la fonction publique fédérale* (« l'Administration ») et sera gérée par un Conseil de 10 administrateurs.

La Fiducie du RSSFP est remplacée par une corporation

Le changement à une corporation fait partie d'un projet de restructuration d'envergure qui porte sur la gestion future du RSSFP. Il comprend entre autre la mise sur pied d'un comité créé par le Président du Conseil du Trésor, connu sous le nom de Comité des partenaires, composé de représentants de l'employeur, représentants des agents négociateurs du Conseil national mixte (CNM) et d'un représentant des pensionnés de l'association nationale des retraités fédéraux.

L'Administration sera responsable du volet administratif du Régime. Quant à lui, le Comité des partenaires concentrera ses efforts sur des questions telles que les changements à la conception du régime et les stratégies de gestion des coûts.

TABLE DES MATIÈRES

Changements à la gestion du RSSFP...

Qu'est-ce qui change?

La Fiducie du RSSFP est remplacée par une corporation

Nomination des administrateurs

Le mandat de la nouvelle corporation et de ses administrateurs

Qu'est-ce que cela veut dire pour vous?

Questions et réponses

Nomination des administrateurs

Comme ce fut le cas pour la Fiducie, il y a un processus en place pour la nomination des administrateurs. Du côté de l'employeur, le Président du Conseil du Trésor nomme quatre administrateurs et du côté des employés, les agents négociateurs du Conseil National Mixte nomment quatre administrateurs. Il revient aussi au Président du Conseil du Trésor, sur la recommandation du CNM, de nommer le Président du Conseil d'administration et un administrateur qui représente les pensionnés.

Vous trouverez les noms des administrateurs et de la Présidente nommés pour faire partie du premier Conseil d'administration de la nouvelle corporation sur son site Web à l'adresse suivante : www.fiducierssfp.ca.

(suite sur la prochaine page)

Le mandat de la nouvelle corporation et de ses administrateurs

Telle la Fiducie, la corporation a pour mandat d'administrer le RSSFP et de s'assurer que les prestations et services offerts aux membres et à leurs personnes à charge admissibles sont livrés de façon efficace.

La corporation est une entité sans lien de dépendance avec le gouvernement fédéral.

Qu'est-ce que cela veut dire pour vous?

En tant que membre du RSSFP, vous et vos personnes à charge admissibles serez à peine conscients de ce changement à la gestion du RSSFP. Ainsi, toutes les prestations du Régime, le processus de traitement des demandes de remboursement, la façon et l'endroit où vous devez envoyer vos demandes de

remboursement, les maximums qui ont été atteints selon l'historique de vos demandes, le processus d'appel, en fait tout reste pareil. Par soucis de commodité, il n'y aura aucun changement à l'adresse, numéros de téléphone, site web ou autre source de contact.

QUESTIONS & RÉPONSES

Si j'ai présenté des demandes de remboursement juste avant que le changement prenne effet, dois-je soumettre mes demandes de nouveau?

Non, il n'est pas nécessaire de soumettre vos demandes de nouveau. Elles continueront d'être traitées selon la façon habituelle.

Qu'arrive-t-il si je décide de faire appel concernant une demande qui a été rejetée par l'administrateur du Régime avant l'établissement de la Corporation?

Il n'y a aucun changement au processus d'appel présentement en place. Tout appel suivra le même processus, indépendamment qu'il se rapporte à une demande présentée avant ou après le changement.

Qu'en est-il de l'administrateur – Sun Life ?

La Sun Life demeure l'administrateur du Régime – son adresse, numéro de téléphone, heures d'ouverture, endroit où vous pouvez déposer vos demandes, et site web, tout reste pareil.

Est-ce que le changement à la gestion du RSSFP affectera mes taux de contributions ou me coûtera plus cher?

Non, vos taux de contributions demeureront les mêmes.

Que fera l'Administration?

Voici quelques-unes des principales responsabilités de l'Administration. Elle s'assurera que les demandes de remboursement sont payées selon les dispositions du Régime et que les niveaux de services sont atteints; traitera des appels provenant des membres du Régime; communiquera avec les membres; verra à ce que des politiques et pratiques soient en place de façon à protéger le Régime contre la fraude; et procédera à diverses vérifications, évaluations et analyses des services du RSSFP.

Est-ce que l'Administration se rapporte au gouvernement?

L'Administration se rapporte et doit rendre compte au comité des partenaires. Tel que noté précédemment, elle n'a aucun lien de dépendance avec le gouvernement fédéral.

Où puis-je obtenir plus d'information concernant l'Administration et le Comité des Partenaires?

Au cours de la prochaine année, nous vous ferons parvenir plus d'information afin de vous permettre de bien comprendre le rôle et les responsabilités de l'Administration. Comme nous l'avons déjà mentionné dans ce bulletin, l'Administration sera appelée à jouer un rôle similaire à celui de la Fiducie et le changement n'affectera en rien les interactions de nos membres avec le RSSFP et son administrateur. Cependant, si vous désirez obtenir plus d'information sur le sujet, vous pouvez écrire à l'Administration à l'adresse suivante :

Administration du Régime de soins de santé de la fonction publique fédérale

C.P. 1328, Succursale « B »
Ottawa, ON
K1P 5R4

